

Eric Fritsch, Directeur de la plate-forme d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines du Nord-Pas-de-Calais a mis en place l'instance de dialogue informelle installée par Monsieur CORDET, Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais.

Cette réunion s'est tenue le mercredi 10 juin 2015 dans les locaux de la préfecture d'Amiens.

Plusieurs organisations syndicales étaient présentes, dont la FSU Picardie représentée par Dominique PIENNE et Bernard GUEANT ainsi que Gilles SURPLIE pour la FSU Nord-Pas-de-Calais

Le Préfet CORDET a ouvert cette instance de dialogue intermédiaire en faisant remarquer que nous sommes la seule région à en tenir une. Il introduit le sujet sur la nouvelle grande région en termes d'économie et de ressources humaines. Il indique clairement que la réforme territoriale est une grande réforme souhaitée par le Chef de l'Etat et que ce serait revenir sur les règles de la démocratie que de ne pas l'acter (évocation du suffrage universel).

4 déclarations liminaires ont été lues (FO – CGT – FSU/CFDT et CFDT « hors éducation »)  
Voici la notre, sous le double timbre FSU/SGEN-CFDT :

Monsieur le Préfet

La réforme territoriale engagée par le Gouvernement aura de nombreuses conséquences qui dépassent largement la seule question de la redéfinition de la carte des collectivités territoriales régionales.

Ainsi, dans ce cadre est actuellement mise en discussion une éventuelle disparition de l'Académie d'Amiens, qui serait absorbée par l'actuelle académie de Lille.

Une telle hypothèse, présenté jusqu'il y a peu comme « peu probable », semble désormais être envisagée sérieusement.

Pourtant, à plusieurs occasions, la communauté éducative de notre académie et ses partenaires se sont exprimés clairement et unanimement contre une telle disparition de l'académie d'Amiens. Ainsi, le 22 mai dernier, un avis défavorable a été adopté à l'unanimité du Conseil académique de l'éducation nationale, organe consultatif qui regroupe des représentants des personnels, des usagers, des collectivités territoriales, des partenaires (représentants des employeurs, des salariés), de la société civile (CESER).

Si nous ne nions pas qu'il devienne indispensable que l'administration de l'éducation nationale adapte son fonctionnement au niveau déconcentré à la nouvelle carte des Régions, et notamment prenne en compte, pour ce qui concerne notre académie, la création au 1er janvier 2016 d'une « grande région » réunissant le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie, d'autres voies sont possibles que celle, brutale et peu efficace d'une disparition de l'académie d'Amiens.

Ainsi, les Recteurs de Lille et d'Amiens ont travaillé sur un projet de coopération renforcée entre les deux académies prenant en compte la spécificité de l'éducation nationale, qui n'est pas une administration comme les autres à la fois par le nombre de ses personnels, la spécificité de ses missions et l'organisation de ses services. Ainsi, pour la seule académie d'Amiens, l'éducation nationale compte 32 000 agents, plus de 370 000 usagers, 2 500 écoles et établissements, sans compter l'enseignement supérieur.

Il est en effet indispensable que les problématiques scolaires spécifiques de nos territoires soient pris en compte. Contrairement à la région Nord-Pas-de-Calais, qui est la plus urbanisée de France (Ile-de-France mis à part), qui connaît une polarisation forte de sa population active notamment par rapport au niveau de qualification au détriment de ses zones rurales, les défis scolaires de notre académie sont ceux d'une zone marquée par la ruralité et la rurbanité, ainsi que par une sous-qualification chronique de sa population active. L'échec scolaire même est structurellement différent dans ces deux académies (dans le NPC plus de la moitié des cantons et de la population sont dans des zones de type « cumul de fragilité économique, familiale, culturelle en milieu urbain » alors qu'en Picardie c'est 1 canton sur 3 mais aussi la moitié de la population qui sont dans le même type. La nécessité d'une structure administrative propre, menant une politique scolaire adaptée, est donc une évidence.

La définition de la carte des formations, par exemple, doit prendre en compte la réalité géographique et sociale des élèves. Le risque d'une trop grande concentration des formations, sur un modèle polaire ou multipolaire, est de se heurter à la fois à la faible mobilité des populations, et à la

difficulté sociale qui ne rend pas toujours possible aux familles de financer une installation du jeune, lycéen ou étudiant (en STS ou toute autre formation post-bac) hors du foyer familial.

Cette difficulté serait accrue dans une « grande académie » qui, associée à une « grande région », pourrait considérer qu'une offre de formation est valide dès lors qu'un nombre suffisant de formations sont proposées, avec des capacités d'accueil suffisantes, sans prendre en compte la localisation de ces formations. Le risque serait d'autant plus grand que la question ne se pose pas du tout de la même façon dans le Pas-de-Calais, et encore moins dans le Nord compte tenu du poids de la métropole lilloise.

De fait, le risque de vider les zones intermédiaires, les petites villes, notamment, de la diversité de l'offre de formations et de condamner toute une partie de la population scolaire à n'avoir pas d'autre possibilité d'études ou de poursuite d'études que l'existant, ferait peser sur l'avenir de nos jeunes la menace constante d'une relégation et d'une marginalisation qu'ils ne vivent déjà que trop.

Enfin, nous ne pouvons conclure sans évoquer la question pour nous centrale des personnels, qu'il s'agisse des personnels à gestion déconcentrée à l'échelon académique, affectés en établissement, ou des personnels relevant directement des services académiques, du rectorat et des directions départementales.

La disparition de l'académie d'Amiens conduirait plusieurs centaines de personnels administratifs de tous grades et catégories, à une forme de mobilité forcée d'autant plus pénible qu'elle ne serait pas forcément financièrement supportable pour nombre d'entre eux si elle est géographique, et se traduirait par une absence de perspective sérieuse de carrière, compte tenu de la migration des postes à responsabilités à Lille, si elle n'est que fonctionnelle.

Pour les personnels du second degré, une telle fusion conduirait à des conditions d'affectation nettement dégradées alors que ces affectations concernent, dans notre académie, essentiellement des jeunes collègues entrant dans le métier, ce qui n'est pas le cas des académies dont le territoire est actuellement vaste ou des autres académies dont la disparition est aussi envisagée.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous adressons à M. le Premier Ministre pour qu'il ne décide pas de la disparition de l'Académie d'Amiens et nous vous demandons d'être le relais de nos observations et de notre détermination à ne pas voir disparaître l'académie d'AMIENS.

Le Préfet CORDET dit qu'aucune orientation n'est prise. Il ne s'agit pour le moment d'informer les organisations syndicales de la poursuite des travaux engagés, administration par administration.

Etaient représentées en doublons pour Lille et Amiens, les directions de l'ARS (Agence Régionale de Santé), de DRFIP (Direction régionale des finances publiques), de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et enfin la DRJJCS (Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale)

Pour l'EN, les académies de Lille et d'Amiens étaient également représentées par leurs secrétaires généraux respectifs.

Il doit rendre sa copie au premier ministre pour le 23 juin prochain à 15 heures. C'est donc le premier ministre qui décidera de ce qu'il y a lieu de faire ou de ne pas faire.

Le Préfet CORDET partage l'idée de l'Etat stratège, garant de la cohésion sociale et il est profondément attaché à la notion de service public.

#### Caractéristiques et enjeux de la nouvelle région :

Chiffres d'après l'INSEE : La région Nord-Pas-de-Calais-Picardie représentera en surface la 8<sup>ème</sup> région de France avec 31 800 km<sup>2</sup>. La 2<sup>ème</sup> région de France en matière de population (après l'Ile de France) avec 6 millions d'habitants et la plus urbaine avec 187 habitants au Km<sup>2</sup>, et 2 millions 170 000 emplois.

Malheureusement, même si elle sera aussi la plus jeune région de province avec 1/3 des habitants de moins de 25 ans, ce sera la région où vivront 1 million de personnes sous le seuil de pauvreté avec un taux de chômage de 12,5 % c'est-à-dire la deuxième région de France la plus touchée par le chômage. C'est aussi dans cette grande région que le niveau de vie sera le plus bas de France (revenus par habitants)

Géographiquement, si le chef-lieu de la nouvelle région est bien Lille, il faudra mener une réflexion sur de meilleures liaisons entre Amiens et Lille.

Le Préfet CORDET commence par donner la parole à l'Education Nationale. Seule la secrétaire générale de l'académie de Lille s'est exprimée.

Le rapport de l'IGAENR conclut qu'il faut maintenir le modèle académique, mais qu'une adaptation de la carte est possible : concernant l'impact de la réforme territoriale sur les services déconcentrés de l'EN, elle a indiqué être en relations soutenues avec le rectorat d'Amiens. Elle a fait état de 2 projets académiques distincts entre les 2 académies mais d'enjeux communs.

Elle dit qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre le fonctionnement d'Amiens et celui de Lille. Elle ne parle pas d'absorption même s'il y a une grande différence de taille des 2 académies du simple au double en fait. Elle dit que la nouvelle académie Lille / Amiens est à revisiter.

Les 5 départements concernés de la future académie sont très inégaux à tous points de vue.

La méthode utilisée n'est pas « Lille + Amiens » mais bien « Lille-Amiens ». Elle fini par parler de fusion.

Elle cite les 11 grands secteurs de travail qui occupent en ce moment les 2 directions académiques :

- Mise en œuvre de la pédagogie
- Expertise et déploiement (F° initiale et continue et carte de la formation professionnelle)
- Mission orientation et décrochage scolaire
- enseignement privé (qui représente 27 % dans l'académie de Lille)
- stratégie et gestion des ressources humaines
- contrôle de gestion des 5 BOP
- implantation et contrôle des emplois
- gestion examens-concours
- système d'information
- services statistiques et immobilier
- l'enseignement supérieur.

Sur la question d'une implantation unique des services rectoraux, elle précise que 2 implantations peuvent continuer d'exister, que le pilotage académique est déconnecté des actes de gestion. Par ailleurs, les services décentralisés demeureront dans les mêmes départements ou pourront être en implantation rectorale. Il peut y avoir 2 rectorats dont l'un sera le siège de l'académie.

Pour ce qui est du dialogue social, la secrétaire générale de l'académie de Lille a communiqué dans son académie pour la première fois lors d'un CTA puis pour la deuxième fois lors d'un CTSA. Elle fera également un point sur la réforme territoriale lors d'un prochain CHSCTA.

Il est aussi prévu, le 26 juin prochain, une rencontre entre l'ensemble des cadres de l'académie de Lille et de celle d'Amiens, au Touquet.

Le secrétaire général de l'académie d'AMIENS ne s'est pas exprimé.

A notre sens, et pour éviter des mobilités forcées, il faut mettre en place une organisation des services en multi polaire ou en multi-sites, et le discours de la secrétaire générale de l'académie de Lille n'est pas vraiment rassurant.

Il faut avoir en tête que le prochain CTMEN (comité technique du ministère de l'éducation nationale) se réunira le 16 juin prochain et qu'il faudra qu'il y soit fait état de notre mobilisation.

Bernard GUEANT

Co-Secrétaire Académique du SNASUB/FSU d'AMIENS